

ARRETE n°2025_024

Portant nomination des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade - session 2025

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 048-284800026-20250207-2025_024-AR



Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006 – 1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2024_111 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade – session 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025_015 du 21 janvier 2025 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°2025_023 du 3 février 2025 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade – session 2025 ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de la mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :**ARTICLE 1 – Composition des correcteurs**

Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade les personnes suivantes :

Noms	Qualités
Elsa LORILLARD	Professeur de lettres modernes Formatrice indépendante pour le CNFPT
Amandine FARIA	Attaché principal Chef du service administration des ressources humaines Conseil Départemental du Gard

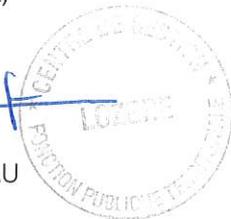
ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 3 février 2025

Le Président,



Laurent SUAU